

PLAN D'URBANISME DIRECTEUR DE LA COMMUNE DE BOULOUPARIS



IV - SERVITUDES



Approuvé le 29/08/2013 par délibération n° 34-2013/APS

Mis à jour par arrêté n° 451-2014/ARR/DFA du 13 février 2014

Mis à jour par arrêté n° 3055-2017/ARR/DFA du 24 octobre 2017

Modifié selon la procédure simplifiée par délibération n°4-2019/APS du 11 janvier 2019

Modifié selon la procédure simplifiée par délibération n°63-2019/APS du 19 décembre 2019

SOMMAIRE

IV. 1 : Liste des servitudes

IV.2: Document graphique de la Partie Ouest de la commune (éch 1/25 000) comprenant:

- la délimitation des zones inondables
- les servitudes électriques
- les servitudes de télécommunication
- les servitudes de l'environnement
- les servitudes des périmètres de protection des eaux et des captages d'adduction en eau potable

IV.3: Document graphique de la Partie Centrale de la commune (éch 1/25 000) comprenant:

- la délimitation des zones inondables
- les servitudes électriques
- les servitudes de télécommunication
- les servitudes de l'environnement
- les servitudes des périmètres de protection des eaux et des captages d'adduction en eau potable

IV.4: Document graphique de la Partie Est de la commune (éch 1/25 000) comprenant:

- la délimitation des zones inondables
- les servitudes électriques
- les servitudes de télécommunication
- les servitudes de l'environnement
- les servitudes des périmètres de protection des eaux et des captages d'adduction en eau potable

IV.5 : Documents graphiques de délimitation des zones inondables

- Carte 1 - Ouaya Hauteurs Vitesses
- Carte 2 - Ouaya Aléas
- Carte 3 - Tomo Hauteurs Vitesses
- Carte 4 - Tomo Aléas
- Carte 5 - Ouenghi Aléas
- Carte 6 - Ouenghi Hauteur-Vitesse